

NOS PARTENAIRES

L'association réalise des actions santé (informations collectives et entretiens individuels) pour les personnes en insertion sociale et professionnelle, en partenariat avec :

- les Missions Locales (Toulouse, Haute- Garonne),
- AGEFIPH (Cap Emploi Handipro 31),
- DIRRECTE,
- MUNICIPALITES (Toulouse,...),
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- CONSEIL GENERAL

L'association PRISM propose d'intervenir sur la santé et la prévention auprès des publics en insertion sociale et professionnelle par des informations collectives et des entretiens individuels.

LES OBJECTIFS

L'action a pour objectif de permettre aux personnes d'acquérir des informations sur la santé, de les aider à gérer leurs difficultés de santé, leur mal-être et faciliter leur insertion sociale. Il s'agit donc de favoriser et de soutenir le projet professionnel en intégrant « la question des risques professionnels et de la sécurité au travail et l'évaluation médicale dans le projet de formation ».

Pour cela, cette action propose :

- une évaluation des freins de santé tant physique que psychique (fragilités, freins, handicaps mais aussi capacités, ressources, ...),
- un accompagnement vers les dispositifs de soins, de droit commun généraux (médecine/hôpitaux), ou spécialisés (toxicomanie..).
- d'aborder la question des risques professionnels et de la sécurité au travail.

MODALITE D'ACTION :

- Contact téléphonique à PRISM / Organisme de formation :
 - o Fiche « dispositif santé »
- Interventions sur site (modules collectifs d'information santé)
- Entretien médical /psychologique à la demande (bilan individuel de santé)
- Bilan au formateur (fiche médicale évoquant l'existence ou non de frein(s) au regard du projet professionnel de la personne).

PUBLIC CIBLE

L'action s'adresse aux à l'ensemble des publics (hommes, femmes, jeunes et adultes) qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale, ont des difficultés d'insertion professionnelle.

LES ACTIONS COLLECTIVES

L'objectif est d'offrir un espace de parole, de réflexion et d'échange afin de permettre de poser des demandes, thèmes, sujets et questions qui préoccupent le groupe.

Il s'agit donc de soutenir la démarche d'autonomie vis-à-vis de la santé :

- rendre lisible les personnes ressources (médecins généralistes, spécialistes, psychologue) et les dispositifs de soins et de prévention,

- favoriser l'expression de l'ensemble des personnes présentes dans le groupe et sensibiliser à une responsabilisation vis-à-vis de leur accès à la santé.

Les méthodes d'interventions sont participatives et provoquent le questionnement et l'échange.

Le public demandeur d'entretiens individuels sera reçu par un médecin et/ou par un psychologue (référence annexe document d'évaluation).

Les thèmes traités durant les séances collectives

1- Points de fragilité - comparaison entre vie quotidienne et parcours d'insertion :

- * au niveau physique :
 - pathologies (invalidante, freinant l'insertion ...)
 - alimentation
 - sommeil
 - activité physique
 - consommation de toxiques
 - hygiène
- * au niveau psychologique :
 - pathologies psychiatriques
 - stress / surcharge mentale
 - isolement
 - violence
- * au niveau social :
 - rythmes de vie (intensifs - désordonnés ...)
 - acceptation de la hiérarchie, des cadres, des contraintes,
 - relations aux autres

2- Le système de santé

- Les interlocuteurs et référents santé dans les soins : le soutien - la prévention

Le droit du travail et la santé

- * si le poste de travail n'est pas adapté à l'état de santé, recours au **médecin du travail** pour :
 - aménagement de poste
 - reclassement au sein de l'entreprise
 - réorientation professionnelle
- * si le travail a une conséquence directe sur la santé :
 - possibilité de reconnaissance maladie professionnelle
- * si l'état de santé empêche partiellement ou totalement de travailler :
 - reconnaissance statut travailleur handicapé
 - pension d'invalidité (CPAM)

3- L'accès aux soins

- * Le médecin généraliste / le spécialiste (dentiste, gynécologue, psychiatre / psychologue ...)
- critères de choix ?
- quand, comment et pourquoi y recourir ?
- place et fonctions de chacun.
- * La prévention :
 - Anticiper les risques de santé et ses conséquences sur l'insertion sociale et professionnelle

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Il s'agit d'un accompagnement santé adapté à la situation de ces stagiaires à partir d'un **bilan individuel**, d'une évaluation de capacités /freins /physique ou psychique pour le poste de travail ou le projet d'insertion sociale envisagé.

Cet entretien est une évaluation de la problématique de santé du stagiaire (pathologie, comportement de prévention, rapport aux médecins). Il s'agit de repérer des freins et des difficultés à l'insertion en matière de santé et d'aider le stagiaire à se positionner en termes de santé, de définir un parcours santé (proposer un "contrat " à intégrer dans le contrat d'Accompagnement Social), de le suivre dans la démarche d'accès aux soins si nécessaire.

Le médecin doit en fait répondre à une demande complexe, d'une part celle du formateur qui nous sollicite, d'autre part, et surtout celle du stagiaire qui peut exprimer une demande de résolution d'un malaise (qu'il soit organique, psychologique ou social).

Le médecin qui accueille le stagiaire doit alors effectuer un travail d'écoute, de reverbération, de traduction du problème de santé vis-à-vis de l'insertion sociale et professionnelle puis il doit expliciter, faire incorporer, traduire cette évaluation en terme de conséquence sur le comportement, sur le bien être et donc sur l'insertion.

S'il y a lieu, après avoir systématiquement vérifié les conditions matérielles du stagiaire (couverture sociale, mutuelle, connaissance de professionnels de soins), il oriente vers la structure de soins la plus adaptée.

A cette orientation s'associe un soutien, une aide à l'accompagnement et fréquemment un suivi est réalisé pour vérifier, valider :

- la compréhension de la démarche,
- les difficultés liées à cette orientation,
- la perception de la structure de soins et la compréhension du stagiaire vis-à-vis de la réponse de soin donnée,
- la pertinence et l'adéquation entre la demande de la personne et l'offre de soins proposés.